

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/04/2026 - 8878 - 2022 B 09423 - 899 278 758 - A.G.I CONSEIL & ASSURANCE

Désignation de l'entreprise		AGI CONSEIL & ASSURANCE		DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		112 Avenue de Paris 94300 VINCENNES					
SIRET		8 9 9 2 7 8 7 5 8 0 0 0 2 9		LE - 2 AVR. 2026 8878			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				SOUS LE N°		Exercice N clos le 31 12 20 21 4	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	5 577	074		5 577
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	23 806	086		23 806
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	29 382	098		29 382	
Total général (I + II)		110	29 382	112		29 382	
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				100
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134				5 682
	Résultat de l'exercice		136				(15 014)
	Provisions réglementées		140				
Total I		142				(8 233)	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				35 425
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				2 189
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169				
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176				37 615	
Total général (I + II + III)		180				29 382	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	5 577	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD							

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AGI CONSEIL & ASSURANCE		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
			Services *		217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
Autres produits			230		1			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		292 984		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stocks (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 13 202 - immobilier :)		242		302 092		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	650	244 650		
	Rémunérations du personnel *			250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252				
	Dotations aux amortissements *			254				
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	1 783
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		304 525		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		(11 541)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294 2 273		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	1 200	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		(15 014)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 15 014		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	1 200	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641		
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)		649		
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352		354 13 814
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370		372 13 814		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : AGI CONSEIL & ASSURANCE										Néant ☒ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490		492		494		496												

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Fonds commercial		495		497		498		499	
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
		Matériel de transport	550		552		554		556		
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
		TOTAL	570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AGI CONSEIL & ASSURANCE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				960	13	814					
Total des déficits restant à reporter				970	13	814					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: AGI CONSEIL & ASSURANCE										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376			
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	292 983		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106	292 983		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	1		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144	1		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121	4 087		
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	267 560		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	30 445		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	1 783		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152	303 875		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	(10 891)		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	(10 891)		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	292 983		Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 160		3 1 / 1 2 / 2 0 2 4				
Date de cessation						/		/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 9 9 2 7 8 7 5 8

Dénomination de l'entreprise

AGI CONSEIL & ASSURANCE

Adresse (voie)

112 Avenue de Paris

Code postal

94300

Ville

VINCENNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MANSOURI Prénom(s) Hamza
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 04/02/1983 N° Département 99 Commune Rabat Pays
Adresse : N° 10 Voie Villa docteur Martial
Code Postal 93370 Commune MONTFERMEIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 9 9 2 7 8 7 5 8

Dénomination de l'entreprise

AGI CONSEIL & ASSURANCE

Adresse (voie)

112 Avenue de Paris

Code postal

94300

Ville

VINCENNES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2022	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Timbre à date du service</i>	
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AGI CONSEIL & ASSURANCE 112 Avenue de Paris 94300 VINCENNES			
SIRET	8 9 2 7 8 7 5 8 0 0 0 2 9	Mél : partenariat@agiassurance.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activités des agents et courtiers d'assurances	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	13 814
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
Date: 28072025		Lieu: VINCENNES	
Qualité et nom du signataire: Président		Hamza MANSOURI	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
Hamza MANSOURI Président	100						
10 Villa docteur Martial 93370 MONTFERMEIL							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise AGI CONSEIL & ASSURANCE

du _____

Adresse 112 Avenue de Paris 94300 VINCENNES

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2024 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Hamza MANSOURI Président		À <u>VINCENNES</u> , le <u>28/07/2025</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant.

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SASU AGI CONSEIL & ASSURANCE

112 AVENUE DE PARIS 94306 VINCENNES
SOCIETE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

RCS B CRETEIL {899 278 758}

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mil vingt cinq et les trente juins, à 10h30,

Se sont réunis les associés de la SOCIETE AGI CONSEIL & ASSURANCE au capital de 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, au siège social de la société, sur convocation effectuée par la gérance conformément à la réglementation en vigueur.

Sont présents ou représentés :

Monsieur MANSOURI Ahmed Hamza

Représentants 100 % du capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MANSOURI Ahmed Hamza Président(e) de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Gérant sur les opérations de l'exercice 2024*
- *Approbation de ce rapport et des comptes annuels dudit exercice ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Rapport spécial sur les opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;*
- *Rémunération du Gérant ;*
- *Quitus au Gérant.*

Puis il rappelle que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, il a adressé à chaque associé, en annexe à la lettre de convocation, une copie :

- ✓ De son rapport sur les comptes de l'exercice 2024
- ✓ Des comptes annuels ;
- ✓ De son rapport spécial sur les opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- ✓ Du texte des résolutions proposées ;

Ce dont il demande aux associés de lui donner acte, ce qui est fait à l'unanimité.

TA

Il dépose sur le bureau un exemplaire de ces mêmes pièces ainsi que l'inventaire au 31/12/2024
Il indique qu'aucun associé ne lui a pas adressée de questions écrites et déclare qu'il se tient à la disposition de chacun d'eux pour toutes explications complémentaires.



SASU AGI CONSEIL & ASSURANCE

112 AVENUE DE PARIS 94306 VINCENNES

SOCIETE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

RCS CRETEIL B 899 278 758

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2024

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que les comptes annuels du-dit exercice, et de soumettre ceux-ci à votre approbation après examen.

L'exercice comprend une période de 12 mois du 01/01/2024 au 31/12/2024 .

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport de gestion tous les

documents prescrits par la loi,

Savoir :

- ◆ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- ◆ Le texte des résolutions qui seront soumises à votre vote,
- ◆ Le rapport spécial (article 50).

En outre, l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social, pendant le délai de quinze jours précédant l'assemblée.

I. PRESENTATION DES COMPTE

Conformément au décret du 29 Novembre 1983, nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis suivant les règles et principes définis par la loi n° 83-353 du 30 Novembre 1983, et de manière à les rendre comparables avec ceux de l'exercice précédent.

II. COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 :

- ↳ Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 292983 euros.
- ↳ Les autres produits s'élèvent à : 1 euros.

	EXERCICE <u>2024</u>
- Achats de marchandises/Matière première	0 €
- Variation stock	0 €
- Autres charges externes	302092 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	650 €
- Rémunérations du personnel	0 €
- Charges sociales	0 €
- Dotations aux amortissements/provision	0 €
- Autres charges	1783 €
TOTAL DES CHARGES EXPLOITATIONS	304525 €

✚ Notre résultat d'exploitation est déficit d'un montant de 11541 euros.

- ↳ Les produits financiers s'élèvent à 0 euros.
- ↳ Les charges financières s'élèvent à 2273 euros
- ↳ Les produits exceptionnels s'élèvent à 0 euros.
- ↳ Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1200 euros

✚ Le résultat courant avant impôts est déficitaire de 15014 euros.

↳ Le montant de l'impôt est de 0 euros

✚ L'exercice se solde par un déficit de 15014 €, qu'ils décident d'affecter.

Personne ne demandant la parole, Monsieur MANSOURI Ahmed Hamza, *met successivement aux voix les résolutions suivantes, conformes au projet adressé :*

PREMIERE RESOLUTION

Les associés après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les opérations et sur les comptes de l'exercice 2024 déclarent l'approuver sans aucune réserve, ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 et se soldant par un déficit de 15014 euros, qu'ils décident d'affecter

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- En réserve légale pour-----0 euros- Dividendes pour-----0 euros- Au report à nouveau pour-----15014 euros |
|---|

Ils rappellent la répartition des dividendes au titre des trois exercices précédents.

N-3 0 €, N-2 0 €, N-1 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial du Gérant, les associés déclarent approuver les opérations effectuées au cours de l'exercice 2024 et entrant dans le cadre de celles visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent au Gérant Monsieur MANSOURI Ahmed Hamza quitus entier et définitif de sa gestion au 31/12/2024.

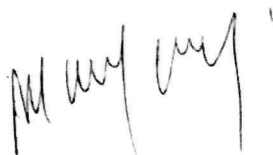
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Président(e)



· III. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- en réserve légale pour-----0 euros
- dividendes pour-----0 euros
- au report à nouveau pour-----15014 euros

IV. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES TROIS EXERCICES ANTERIEURS

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts qu'au cours des trois exercices précédents, aucune distribution de dividendes n'est intervenue.

V. CONVENTION DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Nous vous proposons d'approuver le rapport établi en application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 duquel il ressort qu'aucune convention n'a été conclue entre la société et l'un des associés.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les adopter.

Votre gérant se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement utile.

LA GERANCE

